

Incursion de l'armée rwandaise dans le Nord-Kivu : Kinshasa s'alarme, Kigali minimise

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 496 du mercredi 20 au jeudi 21 octobre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Cenco, ECC et Mouvements citoyens en état d'alerte

Céni : Denis Kadima sous haute surveillance

P. 2

Cour constitutionnelle

Affaire Bukanga-Lonzo : 33 ONGD dénoncent la politique de deux poids, deux mesures du Parquet

Dans l'affaire Bukanga-Lonzo pour laquelle le procès visant l'ancien Premier ministre et ministre des Finances, Matata Ponyo Mapon, est fixé le 25 octobre 2021, un collectif de 32 ONGD de défense et de promotion des Droits de l'Homme, associé aux Mouvements citoyens, dénoncent de graves irrégularités autant dans la forme que dans le fond, en rapport avec l'action judiciaire engagée par le Procureur général près la Cour constitutionnelle. Leur cri du cœur se résume en une interrogation : « Monsieur le Procureur Général, pourquoi le silence sur certains... »

P. 12



PARLONS-EN

Finances au vert

ECONEWS

Le Trésor public congolais continue à être renfloué grâce à la mobilisation toujours accrue des recettes publiques par la patrouille financière de l'Inspection générale des finances (IGF).

Cette structure rattachée à la Présidence de la République vient de contribuer à faire mobiliser 732 milliards de francs congolais à mi-octobre. Un record hors pair réalisé par les régies financières, à savoir la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes et accises (DGDA) et la Direction générale des recettes...

(Lire page 2)

Lutte contre la corruption : magistrats et agents de la Police judiciaire à l'école de la rigueur

P. 2

Conformité de la Commission mixte-paritaire sur la Céni : Inagosi gagne son duel face à Mbata

P. 4

Cenco, ECC et Mouvements citoyens en état d'alerte

Céni : Denis Kadima sous haute surveillance

Est-on sûr d'avoir résolu l'équation en imposant Denis Kadima à la tête de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) ? De nombreux observateurs estiment que les difficultés viennent plutôt de commencer. Les évêques catholiques et protestants vont désormais se comporter comme contrepoids aux stratégies mises en place. Les observateurs électoraux vont abattre un travail qui permettra de contrer toute tentative de fraude à n'importe quel niveau. C'est donc sous haute surveillance de ces deux poids lourds des Confessions religieuses que le successeur de Corneille Nangaa pilotera le travail de la Céni dans l'organisation des élections de 2023.

ECONEWS

Denis Kadima est bien placé pour succéder à Corneille Nangaa aux commandes de la Céni (Commission électorale nationale indépendante). Apparemment, plus rien ne peut encore retarder la signature par le Chef de l'Etat de l'ordonnance présidentielle nommant les nouveaux animateurs de la Céni. Certes, une étape sera franchie avec cette nomination, mais ce n'est pas pour autant qu'un long boulevard tranquille s'ouvrira devant le bureau Denis Kadima. Bien au contraire. Sur son chemin, le prochain président de la Céni devra surmonter divers obstacles et surmonter différents défis.

Ses adversaires les plus farouches ne vont pas se recruter sur la scène politique. Il faut plutôt les chercher dans les rangs des

Confessions religieuses. En tout cas, Denis Kadima aura fort à faire avec la Cenco (Conférence épiscopale nationale du Congo) et l'ECC (Eglise du Christ au Congo). C'est un président de la Céni dont les faits et gestes seront minutieusement scrutés.

Dans ces conditions, il sera quasiment impossible à Denis Kadima de favoriser un camp au détriment d'un autre lors des prochains scrutins en République Démocratique du Congo. La raison est simple : les conditions de sa désignation au forceps ne vont pas lui permettre de disposer d'une marge de manœuvre assez souple.

Si le camp présidentiel a jubilé, croyant disposer désormais d'une Céni aux ordres, ils doivent déchanter.

En ayant évité d'affronter le consensus qui s'imposait dans le cadre d'une élection, voulue

inclusive, transparente et apaisée, l'Union sacrée de la nation a péché par un excès de confiance. Ce regroupement politique a aussi péché par son penchant pour le triomphalisme sans dividende réel. Par sa faute, Denis Kadima et son équipe à la tête de la Céni vont travailler sous haute surveillance.

D'ailleurs, il ne pouvait en être autrement dans la mesure où, tous les acteurs internes et externes vont le juger sur pièce. Tous ses faits et gestes seront examinés à la loupe. Il devra beaucoup communiquer afin de crédibiliser ses options. Le revers de la médaille est qu'en communiquant, il réduira sensiblement ses mouvements.

Par le mode de sa désignation, tous les Congolais l'assimilent déjà à Daniel Ngoy Mulunda le tristement président de la Céni aux scrutins de 2011. A sa désignation, tout le monde savait qu'il roulerait pour l'ancien président Joseph Kabila. D'ailleurs, le défunt Étienne Tshisekedi ne s'était pas fait d'illusions juste après son passage à Limete. Il a tout de suite compris que Ngoy Mulunda était un grand Kabiliste.

Aujourd'hui, l'histoire se répète, ramenant à ce que, par le fait de ses origines, Denis Kadima soit compté comme un pion majeur dans la stratégie du Président Félix Tshisekedi. Il ne lui sera donc pas facile de se soustraire de cette étiquette pro-Tshisekedi. C'est à lui de prouver

le contraire par la qualité de son travail et la pertinence de ses choix.

Mais, la différence est que des élections bâclées comme on en a connu en 2011 ne pourront plus se réaliser en RDC. Pire, cette fois-ci, la surveillance accrue qui sera exercée sur l'organisation des scrutins mettront très mal à l'aise la Céni. Son président, qui sera sous haute surveillance, ne pourra pas du tout tripatouiller les résultats électoraux. A sa guise !

DES OBSERVATEURS AGRESSIFS

Contrairement aux trois précédents cycles électoraux (2006, 2011 et 2018), des observateurs d'un genre nouveau verront le jour.

Etant donné que personne n'avait voulu d'un consensus pour la désignation du bureau de la Céni, ceux qui se sentent lésés ne vont pas se laisser faire. Ils offriront la preuve que le consensus n'a pas été trouvé et que personne n'est autorisé à s'approprier l'Etat.

Selon des indiscretions obtenues par Econews, cette fois-ci, les observateurs de l'Eglise catholique, ceux de l'ECC, voire ceux de la Société civile, notamment des Mouvements citoyens vont quadriller tout le territoire national. La nouveauté est que toutes ces organisations vont aussi publier les résultats de leurs observations.

PARLONS-EN

Finances au vert

(Suite de la Une)

...administratives, domaniales et de participations (DGRAD).

Il est vraiment question d'une véritable aubaine pour le Gouvernement Sama Lukonde qui est désormais loin de se plaindre du manque de moyens de sa politique pour réaliser les objectifs qu'il s'est assignés.

Il doit cette performance financière à l'inspecteur général des finances et chef de service, Jules Alingete. Qui ne ménage aucun effort pour traquer tous ceux qui s'adonnent à leurs sports favoris de détournements de fonds publics, de népotisme, de vols et autres malversations financières.

La peur d'être déferés devant la justice, avec la porte de la prison grandement ouverte, fait revenir les délinquants à la raison en se comportant désormais dignement en bons citoyens. Ne pas se retrouver devant la justice et la peur du gendarme rendent sage, dit-on.

Il y a donc lieu de croire que la bonne santé financière du Trésor public va se poursuivre à un rythme toujours croissant.

On ose espérer que, grâce à la patrouille financière de l'Inspection générale des finances, le Gouvernement Sama Lukonde n'a plus de soucis pour atteindre, sans apport extérieur, le Budget de l'Etat fixé et modifié par un collectif budgétaire à la hauteur de 10 milliards de dollars américains. Surtout que les robinets sont en train d'être fermés progressivement.

Et d'ailleurs, l'ancien ministre de la Justice, Luzolo Bambi, n'avait pas menti en révélant que plus de 15 milliards de dollars américains se volatilisèrent chaque année en République Démocratique du Congo (RDC).

Lutte contre la corruption : magistrats et agents de la Police judiciaire à l'école de la rigueur

ECONEWS AVEC PRESSE / PRIMATURE

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a procédé, le mardi 19 octobre 2021 à l'hôtel Rotana de Kinshasa, à l'ouverture des travaux des états généraux de la lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo.

Dans son mot d'ouverture, le chef du Gouvernement a souligné le rôle essentiel que les magistrats et agents de la Police judiciaire sont appelés à jouer dans la lutte contre ce fléau, indiquant que la République n'accordera aucun pardon à ceux d'entre eux qui auront facilité ou couvert des actes de corruption ou de détournement de deniers publics.

Ces assises, organisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet « d'appui à la lutte contre la corruption en RDC », porté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont pour objectif de poser un diagnostic complet sur l'état des lieux de la lutte contre la corruption en RDC. Elles devront identifier des réformes et actions prioritaires à mener et définir les modalités de mise en œuvre et les mécanismes de suivi de ses réformes et

actions. Elles doivent conduire à faire prendre conscience des ravages de la corruption sur la vie des populations ainsi que dans l'efficacité des institutions et inciter aux changements profonds des mentalités.

Alors que les antivaleurs rongent l'appareil judiciaire congolais, dans son allocution, le Premier ministre a rappelé qu'il s'agit du cheval de bataille du Président de la République depuis son investiture à la magistrature suprême et que ces assises tombent à point nommé au regard d'une promesse faite par le Chef de l'Etat au mois de juillet dernier.

LA VOLONTÉ POLITIQUE EST BIEN LÀ

« Il vous souviendra que lors de son investiture à la magistrature suprême, le Président de la République, Chef de l'Etat, avait donné le ton de cette lutte contre la corruption en prenant l'engagement de travailler pour l'avènement d'un Etat de droit, débarrassé de la corruption et de toutes sortes d'antivaleurs », a-t-il affirmé. Il est d'avis que ces assises permettront de « jeter un regard sur ce qui a été fait, de relever le défi majeur avant de projeter le pays vers le futur, en

vue d'assurer un avenir meilleur à son peuple ».

Pour le Premier ministre, Sama Lukonde, la corruption plombe terriblement le décollage de la RDC. Aussi, a-t-il salué la mise sur pied par le Chef de l'Etat de tous les mécanismes destinés à définir et mettre en œuvre tout programme permettant de détecter les agissements assimilables à ce mal profond, notamment d'un service spécialisé, dénommé Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC).

Le Premier ministre note qu'aux côtés de ce service, le Président de la République a voulu « accentuer le contrôle des finances publiques en réactivant un autre service plus vieux et dont on ne parlait presque plus. Il s'agit, comme vous vous en doutez, de l'Inspection générale des Finances ». « A l'instar du premier, ce service est également rattaché à la Présidence de la République. Le travail effectué par ces deux structures, nous sera présenté par leurs animateurs au cours de ces assises. Et au sein du Gouvernement de la République et de différentes institutions, plusieurs mécanismes sont développés actuellement pour lutter contre la corruption,

la fraude de tout genre et le coulage des recettes », a-t-il affirmé.

Enfin, le chef du Gouvernement a attiré l'attention des acteurs qui doivent permettre l'effectivité de cette lutte sur le rôle qui est le leur et les avantages que le pays peut tirer s'ils jouent bien ce rôle, rappelant que « l'embellie actuelle de nos finances publiques est donc l'œuvre de la conjugaison des efforts de toutes les institutions que je viens de citer ».

L'occasion faisant le larron, le chef du Gouvernement a attiré l'attention singulièrement des magistrats et agents de la Police judiciaire, qui doivent pleinement jouer leur rôle. « La République n'accordera aucun pardon à ceux d'entre eux, qui auront facilité ou couvert les actes de corruption ou de détournement de deniers publics », promet-il.

Plusieurs personnalités du monde politique, plus précisément du domaine de la justice, ont relevé de leur présence cette cérémonie d'ouverture. Au total, 150 participants, issus des institutions publiques, du secteur privé et des organisations de la Société civile vont, durant cinq jours, trouver des voies et moyens de renforcer le dispositif national de lutte contre la corruption.

Incursion de l'armée rwandaise dans le Nord-Kivu : Kinshasa s'alarme, Kigali minimise

Le lundi 18 octobre 2021, des troupes de l'armée rwandaise ont bel et bien franchi la frontière congolaise, investissant six villages dans le territoire de Nyiragongo, dans la province du Nord-Kivu. Comment se sont-elles retrouvées là ? Qu'est-ce qui s'est passé réellement ? Entre Kinshasa et Kigali, les avis divergent, chacun cherchant à faire triompher sa version des faits. Si Kinshasa s'alarme d'une énième violation de son territoire par des militaires rwandais, Kigali minimise l'incident et parle plutôt d'une poursuite des « contrebandiers qui portaient des paquets non-identifiés et soupçonnés d'être armés », estimant que ses forces de l'ordre ont « involontairement traversé de quelques mètres, la frontière avec la RDC ».

T.M.

Est de la République Démocratique du Congo (RDC) reste encore fragile, généralement à des multiples incursions des troupes étrangères. La dernière en date est celle perpétrée, le lundi 18 octobre, dans six villages du groupement de Buhumba à Kibumba, en territoire de Nyiragongo (Province du Nord-Kivu).

Depuis plus de quatre mois, la Société civile du Nord-Kivu alertait sur une réelle présence militaire étrangère sur le territoire congolais, avant que les faits ne se reproduisent finalement en début de cette semaine.

Des militaires rwandais ont terrorisé, pendant plus d'une heure, la population de ces six villages et sont arrivés jusqu'à 200 mètres de la route nationale numéro 2.

UN INCIDENT DE TROP

Les Forces armées de RDC ont confirmé avoir subi une incursion de l'armée rwandaise le 18 octobre, effectuée par le groupement Buhumba à Kibumba en territoire de Nyiragongo.

« On venait juste de se réveiller quand on a entendu des coups de feu », a raconté Enoch Sarafi, habitante du village de Buhumba. « Beaucoup de coups de feu ! Quelques minutes plus tard, on a vu des soldats rwandais arriver dans notre quartier, et on n'a pas eu d'autre choix que de fuir en laissant notre bétail derrière nous. Quand on est revenus, ils avaient déjà tout emporté ».

Sur place, la Société civile n'a pas hésité à faire allusion à une déclaration de guerre, dénonçant l'abandon de l'armée congolaise. « L'armée rwandaise est organisée au niveau de la frontière, mais l'armée congolaise n'est pas organisée faute d'effectif, faute de la logistique aussi, capable de contenir des attaques qui peuvent surgir à tout moment », s'est indigné

Mambo Kawaya, président de la Société civile du territoire de Nyiragongo.

Les Forces armées de la RDC ont affirmé avoir repoussé cette incursion. « Le secteur opérationnel Nord-Kivu Sokola 2 confirme l'incursion des éléments de RDF sur le sol congolais et ces éléments ont eu à occuper six villages et ils sont arrivés jusqu'à 200 mètres de la route nationale Numéro 2 », détaille le major Guillaume Njike Kaiko, porte-parole des opérations Sokola 2.

« Nous avons récupéré une arme des éléments de RDF que nous avons présentée incessamment à la presse, mais aussi nous avons enregistré des pillages d'après les informations que nous avons ». Depuis près de quatre mois, la société civile du territoire alerte sur une présence de l'armée sur le sol.

Une version que ne partage pas Kigali qui loin de s'alarmer, comme Kinshasa, minimise plutôt les faits et parler d'un incident mineur qui serait juste dû à une incompréhension de deux pays.

Sur les antennes de la Rwanda Broadcasting Agency, Kigali parle juste de « certains membres des forces de l'ordre à franchir involontairement la frontière Rwanda-RDC alors qu'ils poursuivaient un groupe de contrebandiers. Les contrebandiers auraient été armés ».

« Le 18 octobre 2021, les forces de sécurité rwandaises ont poursuivi des contrebandiers qui ont traversé la frontière Rwanda-RDC au niveau de la cellule de Hehu, secteur de Bugeshi, district de Rubavu. En poursuivant les contrebandiers qui portaient des paquets non-identifiés et soupçonnés d'être armés, les forces de l'ordre ont involontairement traversé de quelques mètres, la frontière avec la RDC. Les RDF et les FARDC entretiennent de bonnes relations et continuent de collaborer en matière de sécurité », a déclaré Kigali en rapport avec l'incident transfrontalier survenu dans le district de



Les troupes rwandaises (photo d'archives)

Rubavu, le 18 octobre 2021.

UN PARTENARIAT EN DENTS DE SCIE

Entre Kinshasa et Kigali, on assiste à un partenariat qui n'a jamais révélé ses vrais contours. On se rappelle qu'en mai 2021, le Président de la République, Félix Tshisekedi, avait signé des ordonnances instaurant l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, secouées par des conflits armés pour mettre rapidement fin à l'insécurité qui décime quotidiennement, depuis plus de deux décennies, nos compatriotes de ces deux provinces.

En vertu de ces ordonnances, les autorités civiles ont cédé leurs places aux militaires pour trouver une solution durable à cette situation qui perdure dans cette partie du territoire. Chose grave, rien ne semble changer.

Les opérations militaires, dites de grandes envergures, lancées dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu tardent à ramener une paix durable dans cette partie du pays.

Jusqu'à quand la République Démocratique du Congo continuera-t-elle à subir les attaques de toutes les forces étrangères qui écumant sa partie Est ?

La population, meurtrie du jour au jour, ne sait plus à quel saint se vouer. En lieu et place d'apporter des réponses appropriées, les autorités civiles et militaires se contentent de faire des déclarations qui ne contraignent pas les ennemis du Congo de réfléchir mille et une fois avant de s'engager dans leurs salles d'entreprises.

Pour dite vrai, la RDC entretient des relations en dents de scie avec ses voisins de l'Est, particulièrement le Rwanda, qui continue de violer les limites du

territoire congolais, l'accusant de vouloir la déstabiliser. Kigali, à son tour, reproche à la RDC de laisser son territoire servir de base arrière à des milices hostiles au pouvoir rwandais. Qui a raison, qui a tort ? Difficile à dire.

Pour mettre définitivement fin à ces atrocités, les autorités, dans un premier temps, devraient dénoncer tous ceux qui sont impliqués de loin ou de près, tout en renforçant les dispositifs de défense et de sécurité dans le cadre de l'état de siège.

Le moment n'est-il pas venu d'adopter une approche plus offensive et dissuasive, pour que la RDC arrive enfin à contenir les velléités belliqueuses de ses voisins de l'Est. Car, dans cette entreprise de déstabilisation de cette partie de la RDC, le Rwanda opère généralement en alternance avec l'Ouganda.

En effet, Kinshasa n'est pas à sa première incursion des troupes rwandaises sur son territoire. Au Rwanda, on s'en moque, convaincu de l'incapacité de Kinshasa à réagir ou encore imposer sa loi. C'est ce narratif qu'il faudrait changer. « Qui veut la paix prépare la guerre », dit-on

Entre les Etats, tout est question des rapports des forces. Il s'agit pour Kinshasa de tout mettre en œuvre pour enfin se faire respecter par ses voisins.

Fragilisée et minée de toutes parts, la RDC est devenue finalement un géant en carton. C'est plus que jamais un nain dans la région des Grands Lacs.

L'ASSEMBLEE NATIONALE VEUT VOIR CLAIR

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combat-

tants, Gilbert Kabanda, est interpellé par une question d'actualité du député Jackson Ausse, élu de l'Ituri.

Par cette initiative parlementaire, l'élu national demande au ministre de la Défense nationale et Anciens combattants de s'expliquer devant la représentation nationale sur cette incursion des militaires rwandais dans le territoire de Nyiragongo, près de Goma, dans la province du Nord-Kivu.

D'après lui, vu la gravité de la situation actuelle que traversent les habitants du Nord-Kivu en général et très précisément ceux du territoire de Nyiragongo en particulier, le Ministre de la défense doit impérativement donner des éléments d'explication au sujet de cette incursion.

Il s'agit d'éclairer la représentation sur ces questions majeures : « Quelle est l'identité des personnes lourdement armées qui ont fait incursion et attaqué les villages de Kahanga, Kibati et Kibumba le lundi 18 octobre 2021 dans le territoire de Nyiragongo en province du Nord-Kivu ? Quelle a été la réaction de nos services de sécurité face à cette attaque ? Quel est le bilan global sur le plan humain, matériel et social ? Quelles sont les dispositions prises pour empêcher des incursions de ce genre sur toute l'étendue du territoire national ? »

Par rapport à cette question d'actualité, il a appelé instamment le Président de la chambre basse du Parlement de programmer cette question d'actualité dès ce mercredi 20 octobre, conformément à l'article 182 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui voudrait que chaque mercredi soit consacré à l'examen d'une question d'actualité.

Conformité de la Commission mixte-paritaire sur la Céni : Inagosi gagne son duel face à Mbata

En attribuant à André Mbata la direction de la Commission mixte-paritaire qui s'est chargée de réunir les noms de nouveaux animateurs de la Céni (Commission électorale nationale indépendante), le bureau de l'Assemblée nationale n'a-t-elle pas violé son propre Règlement intérieur qui dispose au dernier alinéa de l'article 53 : «... La présidence d'une commission permanente ne peut être cumulée avec la présidence du Comité de sages, d'une commission spéciale et temporaire, d'une commission de contrôle, d'un groupe parlementaire ou d'une sous-commission». Par le fait d'avoir assumé la présidence de la commission mixte-paritaire, tout en étant président de la Commission PAJ (Politique, administrative et juridique) de l'Assemblée nationale, le prof Mbata ne tombe-t-il pas sous le coup de l'incompatibilité posée par l'article 53 du Règlement intérieur de la chambre basse du Parlement ? André Mbata rejette cette hypothèse. Geneviève Inagosi, députée FCC, pense le contraire. La commission mixte-paritaire n'ayant pas été constituée selon les règles, ses conclusions sont tout autant vidées de leur contenu. Sur radio Okapi, les deux élus nationaux ont livré un bon duel. Face à Mbata qui se fait passer pour le plus grand juriste de tout temps, Inagosi lui a administré une belle leçon de droit parlementaire. Voici leurs échanges, sur le point se rapportant à la commission mixte-paritaire.



Geneviève Inagosi, députée FCC (à gauche) et le Prof André Mbata, député UDPS, président de la commission PAJ et de la commission mixte-paritaire sur la Céni

ECONEWS

André Mbata au sujet des prétendues violations du Règlement intérieur invoquées par les thuriféraires : «J'ai déjà répondu sur RTNC et radio Okapi. La Commission paritaire est spécifique, prévue par la loi organique sur la Céni et à ne pas confondre avec les simples Commissions spéciales et temporaires régies par le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, y compris son article 53. Il y a des susceptibilités du droit qu'une journaliste devenue député et sans formation juridique de base ne peut comprendre à cause des ressemblances. Aussi, ce n'est pas quand une Commission paritaire qui a siégé pendant deux mois et fini son travail qu'un tambourinaire ou un thuriféraire peut se réveiller et soulever l'irrégularité. Par ailleurs, suffit-il qu'une personne, pis encore un non-ju-

riste parle de l'irrégularité ou de l'invalidité pour qu'une situation soit déclarée nulle ou irrégulière ? Ces gens qui n'ont aucune leçon à donner en droit, faute de maîtrise, devraient savoir que dans un Etat de droit, on saisit la Cour ou le Tribunal qui est seul compétent pour se prononcer, pas les médias ou les réseaux sociaux, sauf pour amuser la galerie ! »

Geneviève Inagosi répondant à André Mbata : «Un professeur, dit de droit, devrait savoir qu'on n'a pas besoin d'étudier le droit pour lire la loi et qu'il ne s'agit pas d'une démarche d'interprétation (reconnue à la Cour constitutionnelle). Ici, nous sommes dans le droit parlementaire et dans la pratique parlementaire pour lesquels la journaliste que je suis à plus d'expérience que lui. Combien de fois n'a-t-on pas suivi ses interprétations subjectives teintées d'intérêts partisans et politiques qui n'ont rien de droit ?

En me qualifiant de 'tambourinaire et de thuriféraire', il fait en réalité sa propre projection. Qu'entend-il par une commission spécifique qui ne serait pas à confondre avec des simples commissions spéciales ? Pour information du professeur de droit, l'article 48 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale stipule : «... L'Assemblée nationale peut créer des commissions spéciales et temporaires pour examiner des questions spécifiques et ponctuelles ne relevant ni des commissions permanentes ni du contrôle parlementaire'. Cher professeur de droit, voici l'article 49 du Règlement intérieur : «A l'initiative du bureau, l'Assemblée plénière crée une commission spéciale chargée de donner des avis sur l'entérinement ou la désignation des membres de certaines institutions publiques dont la compétence lui est confiée'. De quoi parle le professeur de droit ? Quelle est cette commission créée par l'Assemblée nationale qui ne soit régie par Règlement intérieur de l'Assemblée nationale ? Comment définit-il une commission paritaire ? A-t-on besoin d'être professeur

de droit pour savoir que paritaire signifie égalitaire, qu'en vertu de l'article 12 de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Céni, la commission paritaire devrait être composée à nombre égal des députés de la majorité et de l'opposition ? Peut-il citer les noms des députés de l'opposition qui ont participé à cette commission ? Faut-il être professeur de droit pour savoir qu'au regard de l'article 53 al. 6 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, lui (honorable prof Mbata) est président de la PAJ, donc ne peut cumuler cette fonction avec celle de président d'une commission spéciale ? A-t-on besoin de maîtriser le droit pour savoir que sa soi-disant commission paritaire a été constituée avant même que l'Assemblée nationale ne reçoive les procès-verbaux de désignation des délégués des composantes à la Céni ? A-t-on besoin de maîtriser le droit pour savoir que ces PV et autres pièces doivent être transmis à l'Assemblée nationale et non à une soi-disant commission paritaire ? (Art.12 de loi organique/Céni) A-t-on besoin d'être professeur de droit

pour savoir que c'est le président de l'Assemblée nationale qui la représente, conformément aux textes légaux et réglementaires et qu'un président d'une commission, dite paritaire, ne peut pas directement engager l'Assemblée nationale comme il l'a fait en adressant des lettres d'invitations aux composantes ? (Il a d'ailleurs à ce sujet été corrigé par la Cénco et l'ECC qui se sont adressées au président de l'Assemblée nationale). A-t-on besoin d'être professeur de droit pour savoir qu'il a gardé le rapport de sa dite commission, ne l'a même pas été remis ni aux membres de celle-ci ni aux députés comme le prévoit le Règlement intérieur ? Je peux encore relever davantage vos irrégularités et illégalités. Vous vous rendez compte que nous sommes en face d'un juriste **superficiel** et **confusionniste** sans éthique, sans moralité ni intégrité. Devant vos interprétations erronées du droit, qu'attendre du président de la commission PAJ, 'conseillère juridique du bureau de l'Assemblée nationale » dont je suis membre ? Fièvre d'être journaliste ! »

Les conclusions du projet de modernisation du réseau ferroviaire de Kinshasa transmises à Ngobila

ECONEWS AVEC CELCOM/HVK

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a présidé la cérémonie de remise officielle des études de faisabilité technique du projet de réhabilitation et modernisation du chemin de fer urbain de Kinshasa, le mardi 19 octobre 2021, dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville de Kinshasa, dans la commune de la Gombe.

Mené par les entrepri-

ses SCTP, TCC, SINOHYDRO, le projet consiste en la construction d'un réseau ferroviaire urbain de 300 km dans la ville de Kinshasa dont 75 km existant sont à réhabiliter et moderniser. Ce projet est réparti en quatre phases. La première, longue de 25 km, part de la Gare centrale à l'aéroport international de N'Djili. La deuxième phase est concentrée sur la plaine de Kinshasa par la construction d'un train urbain le long des grandes

artères de la ville. La troisième phase s'exécutera sur la boucle Kintambo-Mimosa-Kinsuka - UPN-Cité verte - Kimwenza - Matete. La dernière partira de l'aéroport international de N'Djili jusqu'à Maluku.

De l'avis du patron de l'entreprise Trans Connexion Congo (TCC), promoteur du projet, l'objectif est de réaliser 3.000.000 déplacements par jour à la fin de la construction de la troisième phase de ce projet.

Prenant la parole pour la circonstance, Gentiny Ngobila s'est dit satisfait de ce projet de réhabilitation du réseau ferroviaire de la capitale. Ce qui, à terme, devait, selon lui, atténuer les embouteillages dans la capitale de la RDC en désengorgeant le trafic.

Pour y arriver, la TCC, porteuse du projet en collaboration avec la ville de Kinshasa, a fait recours aux experts du chemin de fer qui

travaillent en synergie en vue de remplacer les vieux rails de l'époque coloniale qui ne répondent plus aux normes actuelles. Il s'agit spécialement de la Société Commerciale des Transports et Ports (SCTP, ex-Onatra) qui exécutera ces travaux avec le financement de la Chine, représenté par Sinohydro, de l'Italie, opérant sous le label de la société d'ingénierie ferroviaire ITALFER, et d'un consortium des entreprises françaises.

Podefip s'insurge contre la mise sous tutelle de la Direction des recettes du Haut-Katanga à l'IGF

Dans la province du Haut-Katanga, la mise sous tutelle de la Direction des recettes (DRHKAT) à l'Inspection générale des finances (IGF) passe très mal dans l'opinion publique. Dans la Société civile, des voix s'élèvent pour condamner cette pratique qui détourne l'IGF de sa mission. C'est ce qui explique la sonnette d'alarme que vient de lancer la plate-forme des organisations de la Société civile œuvrant dans la décentralisation et les finances publiques (Podefip). Dans son plaidoyer, Podefip « décrit avec pincement au cœur que l'IGF, un organe technique des finances publiques que nous avons beaucoup apprécié son travail, dévie de 180 degrés de ses missions pour devenir IGF-audit gestionnaire, quel amalgame ? » Rappelant certaines dispositions de l'ordonnance n°87-323 du 5 septembre 1987 définit les missions de l'IGF, Podefip se pose une série de questions : « Nulle part il est écrit que l'IGF ne peut gérer une institution en plus à partir d'un hôtel ? Maintenant comment expliquer cette gestion qu'effectue l'IGF à la DRHKAT ? Par quelle magie, quelle loi que l'IGF a mis sous

tutelle la DRHKAT ? Que cache réellement cette manigance ? N'y a-t-il pas complicité quelque part ? Y a-t-il eu des malversations financières des autorités de la province dont l'IGF s'est retrouvé incapable de dénoncer et a eu en compensation la gestion de DRHKAT ? »

Pour toutes ces raisons, Podefip note qu'au lieu de prendre le contrôle de la DRHKAT, l'IGF ferait mieux de « dénoncer les autorités provinciales s'il y a eu malversation », tout en travaillant « selon leurs missions régaliennes dans les limites prévues par la loi ».

Aussi, Podefip appelle-t-elle aussi bien le Président de la République que le Premier ministre à « recadrer l'IGF à rester dans ses missions régaliennes pour son efficacité et respecter l'Etat de droit en levant la mise sous tutelle de la DRHKAT par l'IGF; surveiller l'IGF pour éviter des déviations qui risquent de créer des scandales dans le pays ».

Intégralité de son communiqué de presse.

ECONEWS

La mise sous tutelle de DRHKAT est soit une déviation criante de l'IGF, soit une couverture de malversations financières des autorités de la province

Nous, membres de la Plate-forme des organisations de la Société civile œuvrant dans la décentralisation et les finances publiques, en sigle Podefip, décrivons avec pincement au cœur que l'IGF, un organe technique des finances publiques que nous avons beaucoup apprécié son travail, dévie de 180 degrés de ses missions pour devenir IGF-audit gestionnaire, quel amalgame ?

Or, nous savons tous que depuis la création de l'IGF par l'ordonnance n°87-323 portant création de l'Inspection générale des finances, en abrégé « IGF », du 5 septembre 1987 qui définit les missions de l'IGF à son article 2 bis qui stipule que : « L'Inspection générale des finances, en tant que service d'audit supérieur du gouvernement, peut procéder à toute mission de contre-vérification, au second degré, de toutes les situations douanières, fiscales ou parafiscales des contribuables ou redevables d'impôts, droits, taxes ou redevances, soit en cas de

découverte d'une fraude lors de l'exécution normale d'une mission de contrôle ou de vérification, soit sur réquisition des autorités politiques et administratives, soit sur réquisition des autorités judiciaires, soit, enfin, sur dénonciation des tiers ».

Et la loi sur les finances publiques à sa section 4 : « Des contrôles exercés par l'Inspection générale des finances »

Article 121 : « L'Inspection générale des finances dispose d'une compétence générale en matière de contrôle des finances et des biens publics. Elle peut accomplir toute enquête ou mission de contrôle, de vérification, de contre-vérification et de surveillance de toutes les opérations financières, en recettes et en dépenses, du pouvoir central ainsi que des organismes ou entreprises de toute nature bénéficiant de son concours financier sous forme de participation en capital, de subvention, de prêt, d'avance ou de garantie ».

Article 122 : « Les missions de l'inspection générale des fi-

nances sont ordonnées, selon un programme d'action annuel ou ponctuel approuvé par le ministre ayant les finances dans ses attributions, par l'inspecteur général des finances-chef de service, soit sur instruction du Premier ministre, soit sur réquisition des autorités politiques, administratives et judiciaires ou sur dénonciation des tiers.

L'Inspection générale des finances a pour mission de veiller à l'application des lois et règlements qui régissent les finances publiques et à l'uniformisation des méthodes de travail.

De toutes ces deux lois, nulle part il est écrit que l'IGF ne peut gérer une institution en plus à partir d'un hôtel ?

Maintenant comment expliquer cette gestion qu'effectue l'IGF à la DRHKAT ? Par quelle magie, quelle loi que l'IGF a mis sous tutelle la DRHKAT ? Que cache réellement cette manigance ? N'y a-t-il pas complicité quelque part ?

Y a-t-il eu des malversations financières des autorités de la province dont l'IGF s'est retrouvé inca-

pable de dénoncer et a eu en compensation la gestion de DRHKAT ?

A ce jour, les agents de la DRHKAT ont un retard de paiement de leurs salaires, un mois payé à un quart et les avantages sociaux sont réduits, à qui la responsabilité ? Aux autorités de la province ou à l'IGF ? Qui viendra contrôler la gestion de cette période ? Est-ce encore l'IGF ? Ne sera-t-elle pas juge et partie ?

Pourquoi avoir créé un nouveau compte intitulé les pénalités ? Les pénalités ne font-elles pas parties du Trésor public ? Est-ce que l'Assemblée provinciale du Haut-Katanga existe-t-elle encore ? Si oui, quelle est sa réaction en tant qu'autorité budgétaire de la Province ?

De ce qui précède, recommandons ce qui suit :

Au Président de la République et au Gouvernement central :

- De recadrer l'IGF à rester dans ses missions régaliennes pour son efficacité et respecter l'Etat de droit en levant la mise sous tutelle de la DRHKAT par l'IGF;

- De surveiller l'IGF pour éviter des déviations qui risquent de créer des scandales dans le pays;

A l'IGF :

- De lever la mise sous tutelle de DRHKAT;
- De dénoncer les autorités provinciales s'il y a eu malversation ;
- De travailler selon leurs missions régaliennes dans les limites prévues par la loi;

A l'Assemblée provinciale et autorité budgétaire du Haut-Katanga :

- De mettre sur pied une commission spéciale pour enquêter et comprendre comment a eu lieu ce transfert du pouvoir;

Au gouverneur de province :

- D'annuler tous les arrangements avec l'IGF pour la levée de sous tutelle de la DRHKAT;
- De reprendre le contrôle et la direction de la DRHKAT.

FAIT À LUBUMBASHI, LE 19 OCTOBRE 2021

JEAN-LUC KAYOKO

COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Alors que le partage est presque bouclé au sein de l'Union sacrée

André-Claudiel Lubaya interpelle : « Préserver les entreprises publiques de la mangeoire politique »

A l'Union sacrée de la nation, le partage des entreprises du Portefeuille de l'Etat est à l'ordre du jour. Dans la majorité parlementaire, une commission a travaillé sur le dossier, avant de transmettre son rapport au Président de la République. La commission a notamment tablé sur les entreprises à partager et la clé de répartition entre différents regroupements politiques de l'Union sacrée de la nation.

Alors que le cabinet du Chef de l'Etat met la dernière main sur le partage des entreprises du Portefeuille de l'Etat,

c'est le moment qu'a choisi André-Claudiel Lubaya, député national, élu de Kananga, de condamner une pratique qui consacre la mise à mort des entreprises publiques, en « faillite virtuelle », selon le constat du Gouvernement, fait en Conseil des ministres.

Dans une tribune datée du mardi 19 octobre 2021, l'élu de Kananga note que « depuis le Dialogue inter-congolais de Sun City, les entreprises publiques ont été réduites en simple butin à partager entre clans politiques au détriment de l'intérêt général et au mépris des principes universels de souveraineté

l'entreprise et des bonnes pratiques en la matière ». Il enchaîne en rappelant que « ce modèle ruineux et défaillant, qui n'en est pas un du reste, a démontré toutes ses limites. Gécamines, MIBA, OKIMO, LAC, SNCC, RVA, CMDC, RVF, RVM, OGEFREM. Bukanga Lonzo et autres ont été, au fil du temps, transformées en champ de ruines par des mandataires véreux, politiciens ou partisans des politiciens, nommés sur la base de leur activisme outrancier et protégés par des parapluies politiques, bénéficiaires des opérations retour ».

A ce propos, André-

Claudiel Lubaya estime que « malgré les réformes réalisées dans ce domaine avec la promulgation de la loi n°8/008 du 7 juillet 2008, il n'y a aucune avancée; ces entités économiques sont toutes inopérantes et partant, non compétitives. Insolubles et quasiment toutes en faillite, bon nombre d'entre elles accumulent plusieurs arriérés de salaire de leurs employés, en violation de l'article 36 de la Constitution ».

Craignant qu'une fois de plus les entreprises du Portefeuille de l'Etat ne soient politisées à outrance, l'élu de Kananga rappelle à l'Union sa-

crée de la nation son serment de rompre avec les viles habitudes du passé.

« L'Union sacrée pour la nation, présentée par le Président de la République comme une rupture avec l'ordre ancien, se doit de renoncer à la pratique nuisible de partage des entreprises publiques qui a ruiné l'économie du pays et entraîné la faillite de l'Etat. Que les politiciens en quête d'argent se contentent des postes politiques et se désengagent de la gouvernance des entreprises. C'est une des voies pour mettre fin à la corruption, la gabegie et l'impunité qui ont retardé le pays ».

L'eau, une urgence à ne pas sous-estimer

C'est peu de dire que les « objectifs de développement durable sur l'eau et l'assainissement » sont loin d'être atteints. Il est urgent de les reprioriser.

Publié en mars de cette année par «UN Water», le rapport qui pointe l'état d'avancement des «Objectifs de développement durable sur l'eau et l'assainissement» (ODD 6) mérite plus qu'un simple commentaire dans un média spécialisé. Il nous interpelle sur l'écart croissant du discours aux actes et tente d'alerter sur le sujet négligé de l'accès à l'eau.

LE COURT TERME S'EST IMPOSÉ MALGRÉ LA DIMENSION VITALE DE L'EAU

La pandémie de Covid-19 a remis au second plan – au mieux – les réalités de terrain et l'impérieux besoin de remettre cet accès à l'eau potable et à l'assainissement à la place qui est la sienne puisque vitale par essence. Obnubilés par des effets instantanés de peurs, les politiques de tous bords placent la vaccination en toute priorité et tous azimuts.

Il est vrai que socialement la maladie génère par son degré d'incertitudes et d'absence d'issue certaine, visible, bornée dans le temps, un niveau de doute que beaucoup ne sont plus prêts à supporter. De même, économiquement, la pandémie a bouleversé nos modèles de croissance et les organisations de cycles économiques bien rodés depuis cinquante ans.

Les priorités des agendas ont été profondément revues, les budgets aussi, et le court terme s'est imposé quasi naturellement dans une forme d'indifférence qui questionne sur notre sens des responsabilités vis-à-vis des générations plus jeunes.

Pourtant, bien au-delà du rôle premier de l'eau et de son accès à tous dans la lutte contre cette terrible pandémie, l'accès à une eau saine tient une place essentielle dans le développement économique, une place vertueuse ; et la gestion équilibrée et durable de l'eau est un vecteur clé dans les équilibres mondiaux et le développement durable.

DES ENJEUX HUMAINS ÉVIDENTS, RENFORCÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

Développer l'accès à un eau de qualité, promouvoir un assainissement des eaux usées et améliorer ainsi l'hygiène est crucial pour contenir la propagation du Covid-19 et d'autres maladies. En 2021, 40 % de la population ne dis-

pose pas d'une installation de base avec eau et savon à la maison, ce qui signifie que trois milliards de personnes ne peuvent pas se laver les mains correctement. 25 % des établissements de santé dans le monde ne disposent pas d'un accès stabilisé à l'eau, et 60% des mêmes établissements ne disposent ni d'eau courante, ni de savon, ni de solution hydroalcoolique (chiffres 2016). 47 % des écoles dans le monde ne disposent pas d'installations pour le lavage des mains avec eau et savon.

Ces chiffres, déjà alarmants en eux-mêmes, masquent pourtant des disparités régionales très fortes retrouvées dans les statistiques sanitaires : 75 % de la population en Afrique subsaharienne ne dispose pas d'installations pour se laver les mains à la maison, 72 % pour l'ensemble des Pays les moins avancés (PMA) «contre seulement» 40 % à l'échelle mondiale. Une forêt de chiffres... et des réalités oubliées. L'Afrique paye le plus lourd tribut.

Pour résumer ce point critique en un seul indicateur, évoquons le taux de mortalité infanto-juvénile de 76 pour mille en Afrique subsaharienne, de 63 pour mille pour l'ensemble des PMA, mais de «seulement» 7.000 pour les pays de l'OCDE : voilà qui donne une idée de l'enjeu et des efforts ! Et de ce qui nous sépare du Nord au Sud, sans aucune équité...

DES INTENTIONS AFFIRMÉES ET RÉPÉTÉES

Les liens entre accès à l'eau et amélioration des conditions d'hygiène et de santé et développement économique, entre amélioration de l'environnement et attractivité territoriale sont maintenant devenus évidents et ne font plus aucun doute chez la plupart des acteurs du développement. Dans de nombreux pays, en Afrique(s) comme ailleurs, le développement de l'accès à l'eau est annoncé comme étant au cœur du développement de ces pays ; dans la plupart des pays développés, et chez toutes les institutions de développement, ce même accès à l'eau est souvent placé au cœur des stratégies.

C'est ce qui transparaît clairement des «plans nationaux de développement stratégique», ces fameux plans d'avenir de nombreux pays élaborés à l'échelle nationale et soutenus par les bailleurs de fonds.



Vue de la source d'eau de Eunu dans la commune de Kadutu/Ph. Elie Bigaba

L'eau est à la base du développement humain, économique et du développement durable, triptyque vertueux de la croissance inclusive : plusieurs études soulignent le lien entre faiblesse du secteur des services essentiels de l'eau et de l'assainissement et leurs impacts sur les conditions de santé, d'éducation et le surcoût humain engendré pour la population.

Sur ce point, l'indicateur pertinent est celui du temps passé – essentiellement par les jeunes filles – aux corvées d'eau, temps gaspillé au détriment de l'accès à l'éducation de base et au développement humain et qui ne se réduit toujours pas.

DES ENJEUX GÉOPOLITIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plus de 60 % des flux d'eau douce dans le monde sont produits par des bassins transfrontaliers, rendant incontournable la coopération internationale sur ces eaux. Changement climatique croissant et aggravation des stress hydriques dans de nombreuses régions menacent les progrès en faveur du développement durable et augmente leur vulnérabilité.

Disons-le : force est de constater que malgré l'importance des enjeux, malgré les intentions et les annonces effrénées, au rythme actuel, ce n'est qu'au XXIII^e siècle – au mieux – que les objectifs de développement durable en matière d'accès à l'eau potable pourront être atteints en l'état connu des prévisions.

Aujourd'hui, au XXI^e siècle, 30 % de la population

mondiale manque toujours d'accès à ce service vital et il faudrait multiplier par 4 les financements sur ces secteurs d'ici 2050 pour atteindre l'objectif d'un accès universel et équitable à l'eau potable.

Aujourd'hui, ce sont 55% des habitants de notre planète qui n'ont pas accès à des infrastructures d'assainissement et 80 % des eaux usées qui restent déversées sans traitement dans notre environnement, rivières, mers, sous-sols. Voulons-nous rester aveugles et sourds aux conséquences déjà présentes ?

OÙ ALLONS-NOUS ?

Malgré ces enjeux et les intentions annoncées, les engagements de l'aide publique au développement consacrée au secteur de l'eau ont chuté ces dernières années après avoir constamment et significativement augmenté jusqu'à l'adoption en 2015 par les Nations Unies de ces objectifs : ceux-ci sont passés de 6 à 13 milliards de dollars US entre 2000 et 2015.

La France, a par exemple, fait évoluer ses priorités pour l'APD en 2018 autour de la stabilité internationale, du climat, de l'éducation, de l'égalité femmes-hommes et de la santé... l'eau et l'accès à l'eau n'en font plus partie en tant que tels !

Déjà, en 2017, l'ONU alertait : «Les pays ne parviendront pas à atteindre les objectifs mondiaux consistant à garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement à moins que des mesures ne soient prises pour utiliser les ressources financières de manière plus efficace et redoubler d'efforts en vue

d'identifier de nouvelles sources de financement ».

La Banque mondiale estimait (en 2017) que « pour atteindre les cibles mondiales des ODD, les investissements pour les infrastructures doivent tripler et atteindre 114 milliards de dollars US par an, chiffre qui n'inclut pas les coûts de fonctionnement et d'entretien ». Alors oui, nous en sommes loin quatre ans plus tard.

UNE DATE S'IMPOSE : MARS 2023

Face à cette situation, une date s'impose à nous et ne peut être manquée : mars 2023. La conférence internationale sur l'eau qui se tiendra sous l'égide des Nations Unies va sonner comme un rappel incontournable à la tenue des engagements pris par les États.

Maintenant que les enjeux sont bien connus et partagés, les chiffres connus et non contestés, il est largement temps de placer le sujet du développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement au cœur des priorités de développement en Afrique (s) et dans les pays émergents, et hors compétition.

Devant ! Mobilisons une véritable « énergie d'avenir » qui soit celle de nous réconcilier sur la vraie priorité. La nôtre à tous, universellement partagée.

Patrice Fonlladosa (Président du think tank (Re)sources, ancien président Afrique du Medef International)
Rémi Bourgarel (Membre du think tank (Re)sources, président de Services For Environment)

COVID-19 : engouement de la population pour la vaccination

Le 19 avril 2021, la République Démocratique du Congo lançait sa campagne de vaccination contre la COVID-19. AstraZeneca, Moderna, Pfizer et Sinovac sont les quatre marques de vaccin déjà réceptionnées. Un autre type de vaccin, Johnson and Johnson, est attendu dans les tout prochains jours afin de permettre à la population congolaise d'avoir un choix large.

VÉRON KONGO

Depuis le lancement de la campagne de vaccination contre la COVID-19 en République Démocratique du Congo, 88.500 personnes ont, à ce jour, reçu une dose dans 214 sites couverts à travers le pays. Seules les personnes âgées de 18 ans et plus sont éligibles jusque-là à l'administration du vaccin.

Le vaccin étant administré en deux doses dans une intervalle variant entre les deux piqûres, seules les personnes ayant terminé les deux prises de vaccin reçoivent une carte de vaccination.

Un tour dans un des sites de vaccination à Kinshasa nous a permis de nous enquêter du déroulement de cette campagne de vaccination.

Si hier, la population hésitait à se faire vacciner, tel n'est pas le cas aujourd'hui. Car, contrairement aux mois antérieurs, les sites de vaccination contre la COVID-19 reçoivent de plus en plus du monde. C'est le cas du site INRB (Institut National de Re-

cherche Bio-médicale), où il a été constaté un engouement de la population. «Avec la variété de types de vaccin et les propos recueillis des personnes déjà vaccinées, nous sommes convaincus que tout ce qui se racontait auparavant n'était que des rumeurs parce que les effets secondaires sont moins importants», a témoigné une personne présente sur le lieu.

Selon un des vaccinateurs, cet engouement est constaté depuis l'introduction de nouveaux antigènes de diverses marques dans le circuit de vaccination, notamment les vaccins Moderna, Pfizer et Sinovac qui se sont ajoutés à AstraZeneca.

Par ailleurs, l'implication des autorités au plus haut niveau, avec la vaccination du couple présidentiel, ainsi que d'autres personnalités y est pour beaucoup. «La vaccination est en train de prendre de l'ampleur avec les nouveaux antigènes COVID-19 acquis par la République Démocratique du Congo. Il faut reconnaître que la communication contribue à



la demande croissante en vaccin. Depuis le début de la deuxième phase, la population est de moins en moins hostile au vaccin. Au Programme Elargi de Vaccination (PEV), nous appelons à l'adhésion massive de la population», a expliqué Dr Elisabeth Mukamba, directrice na-

tionale de ce Programme au cours d'une conférence de presse.

En outre, par rapport aux effets constatés après la vaccination, les vaccinateurs interrogés rassurent qu'ils sont secondaires, insignifiants et moins importants que les

avantages du vaccin. Ils invitent donc la population congolaise à ne pas avoir peur et à continuer à se rendre dans des sites de vaccination pour l'administration du produit immunisant contre la COVID-19 afin de prévenir les formes graves de la maladie.

Nord-Kivu : l'UNICEF répond à la résurgence du cas d'Ebola à Beni

VÉRON K.

Pour la seconde fois, la province du Nord-Kivu, plus précisément la ville de Beni, est en proie à la résurgence de l'épidémie d'Ebola ayant causé la mort de deux personnes en l'espace d'une semaine.

Pour le premier cas, il s'agit d'un enfant de trois ans décédé dans un centre de santé de la zone de Butsili, non loin de Beni où il avait été admis avec des symptômes similaires à ceux d'Ebola. Un test Gent a été effectué à Goma confirmant que cet enfant était effectivement atteint d'Ebola. Le second cas a quant à lui été constaté à quelques jours du premier.

Face à cette situation humanitaire, et, dans le cadre de la collaboration avec le gouvernement congolais, les partenaires ne sont pas restés insensibles. C'est ainsi qu'à travers CDC-Atlanta, le gouvernement américain a fait un don des kits de test à la RDC pour un diagnostic rapide.

Le Fonds des Nations



Unies pour l'Enfance (UNICEF), pour sa part, lui a pratiquement emboîté le pas en dépêchant ses équipes sur le terrain afin

de venir en appui à celles du gouvernement de la RDC qui s'y trouvent dès l'annonce de la réapparition de cette mala-

die par ministre de la Santé Publique, Hygiène, Prévention, Jean-Jacques Mbugani.

A Beni, le personnel sup-

plémentaire de l'UNICEF a la mission de soutenir les activités de mobilisation communautaire, de contrôle des infections et de décontamination. L'UNICEF a également expédié des équipements médicaux ainsi que des fournitures pour l'eau, l'assainissement et le contrôle des infections. Trois camions apportent 160 mètres cubes de fournitures vitales telles des réservoirs d'eau, seaux, équipements de protection individuelle, du chlore, des barres de savon, antibiotiques etc.

Grâce à un vaste réseau de cellules d'action communautaire, l'UNICEF soutient les activités de communication ainsi que les efforts de suivi et de traçage pour lutter contre la propagation de la maladie.

Il y a lieu de signaler qu'au cours de la dernière résurgence d'Ebola au début de l'année, douze personnes avaient été infectées et six décès enregistrés.

D'une durée de près de trois mois, cette résurgence avait eu lieu dans les zones de santé de Biena, Katwa, Musienene et Butembo,

Les banques centrales avancent sans boussole

Les banques centrales appliquent une politique qui s'appuie sur des théories fausses, et tentent de maîtriser des phénomènes auxquels elles ne comprennent rien : difficile de dire où elles finiront par nous mener...

Les théories monétaristes de l'inflation ont montré leurs limites avec l'expérience des dernières années. On a cru créer de la monnaie – et celle-ci n'a jamais produit ses effets inflationnistes !

L'économiste Anna Schwartz, collègue de Milton Friedman, s'est trompée quand elle a cru que les expériences monétaires de Bernanke allaient provoquer l'hyperinflation : on a eu la déflation. Pourquoi ? Parce que tout simplement ce n'était pas de la monnaie : c'était des simulacres de monnaie, des réserves, des signes sans pouvoir économique. La monnaie soi-disant créée était une monnaie zombie, Canada Dry, elle avait tout de la monnaie, sauf son pouvoir monétaire.

La monnaie est endogène aux processus économiques, elle est produite non par en haut mais par en bas. La monnaie magique a été neutralisée par la chute continue de son utilisation, c'est-à-dire par la baisse de sa vitesse de circulation ou, si on veut, de sa vélocité.

UNE THÉORIE QUI NE SERT À RIEN

A quoi sert une théorie si la variable centrale – la quantité de monnaie – peut, selon les cas (que l'on ignore), produire ses effets ou ne pas les produire ? A rien.

Pour approcher une théorie de l'inflation, il faut partir du réel. C'est comme par hasard ce que font les zozos actuellement quand ils nous disent que la hausse des prix présente a pour origine... l'offre !

AH, LES BRAVES GENS.

Ils reviennent au réel, à la production et aux coûts. Ils nous disent : «on manque d'approvisionnement, on manque de main d'œuvre» – c'est-à-dire qu'ils reviennent aux conditions objectives de la production, celles qu'ils ont passé des décennies à occulter.

Les croyances ne sont plus un guide mais un obstacle à vaincre. Il faut lutter contre elles.

L'IMPORTANCE DU FACTEUR MONÉTAIRE

Il est évident que c'est encore une ânerie, toutefois, car le facteur monétaire joue. C'est lui qui permet la hausse générale des prix : si la monnaie n'était pas accommodante, ce qui est demandé/rare monterait et le pouvoir d'achat disponible pour les autres biens baisserait et leurs prix chuteraient.



Le niveau moyen ne pourrait pas s'envoler dans un système de gestion monétaire rigoureuse. Il n'y aurait que des jeux de prix relatifs.

Une bonne théorie de l'inflation doit tenir compte de la dualité ontologique – à savoir que d'un côté, il y a des valeurs objectives articulées organiquement entre elles par la production, et de l'autre, des prix monétaires articulés entre eux dans un niveau général.

Les prix dépendent des valeurs objectives des biens et services et, en même temps, du fait que ces valeurs ne se

manifestent que transformées en prix par la médiation de la monnaie – cette dernière étant, pour compliquer le tout, désirée en elle-même : c'est-à-dire qu'on lui attribue une valeur d'équivalent de tous les désirs.

La valeur des choses dans les économies modernes a une tendance de long terme à baisser parce que les salaires diminuent en proportion de la valeur ajoutée totale, et que les bénéfices sont érodés par une composition organique croissante du capital. Cette tendance en-

dogène au système d'accumulation du capital et de maximisation du profit est le vice interne qui produit les crises.

Ce vice, les autorités monétaires essayent de le contrer en augmentant la masse monétaire de sorte que le prix exprimé en monnaie des biens et services augmente malgré tout.

Mais comme ils ne savent pas comment cela marche, ils avancent sans carte, sans boussole, sans références historiques, sans théories : c'est l'aventure...

BRUNO BERTEZ (CHRONIQUE AGORA)

Inflation : les banques centrales ne comprennent rien

Les autorités prétendent diriger les cycles économiques – mais aussi les perceptions et les réactions des intervenants à ces mêmes cycles. Sauf qu'elles ne comprennent rien aux phénomènes qu'elles sont censées orchestrer...

La grande affaire, c'est l'inflation, celle des prix des biens et des services et celle des salaires.

L'inflation primaire, celle de la masse de monnaie, n'intéresse personne, et l'inflation des prix des actifs financiers et patrimoniaux est considérée comme normale, comme allant de soi.

C'est cela, l'idéologie dominante, la sélection de ce qui est intéressant ou pas – et la dissimulation du reste, du résidu.

Comme beaucoup de choses, l'inflation est le refuge de l'ignorance des soi-disant savants, économistes, experts, autorités monétaires et gouvernements.

Ils ne vous le disent pas, mais l'inflation, ils ne savent pas ce que c'est, comment cela marche, comment cela se forme, comment cela

s'emballer ou comment cela se fait désirer. Pourquoi ? Parce que ce concept est lui-même conçu pour être obscur et constituer un voile.

La vraie inflation, c'est celle des signes monétaires, c'est la création de monnaie en dehors de toute proportion raisonnable... et cela il ne faut pas en parler. Non, il faut parler de ses conséquences apparentes, à savoir la hausse des prix et de salaires.

Il y a aussi le fait que l'inflation de notre époque ne se manifeste pas dans les prix des biens et services mais dans le prix des actifs financiers et patrimoniaux : la monnaie est donnée aux ultra-riches. Ils ne la consomment pas, ils achètent des «actifs» – ou plutôt des droits de propriété, des contrevaux. Ce sont donc les prix des actifs qui subissent/bénéficient de l'inflation.

PAS DE THÉORIE COHÉRENTE

L'économie traditionnelle n'a pas de théorie cohérente de l'inflation.

Charles Goodhart, professeur à la Bourse de Lon-

dres et ancien membre du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre, a fait remarquer : « *Le monde à l'heure actuelle est vraiment dans un état assez extraordinaire parce que nous n'avons pas de théorie générale de l'inflation* ».

Les deux principales théories proposées – la théorie monétariste selon laquelle la masse monétaire entraîne l'inflation, et la théorie keynésienne selon laquelle l'inflation est causée par des marchés du travail tendus faisant grimper les coûts salariaux – ont été démythifiées par les preuves et les constats historiques.

Le dernier avatar de la théorie keynésienne de l'inflation est tombé ces dernières années avec la prise de conscience du fait que la loi de Phillips ne servait à rien.

Il faut dire que c'est une loi idiote qui exprime une tautologie à savoir que si le facteur travail est demandé son prix monte ! Mise en évidence en 1958, la courbe de Phillips est une courbe illustrant une relation empirique négative (c'est-à-dire dé-

croissante) entre le taux de chômage et l'inflation ou taux de croissance des salaires nominaux.

Ainsi, le courant dominant s'est replié sur une théorie de l'inflation basée sur les « anticipations ».

Les grands prêtres interprètent les signaux de fumée que constitueraient les anticipations, c'est-à-dire... les croyances.

Comme le remarque Goodhart, ceci est « *une théorie de pure tautologie* ». Elle dit que tant que les anticipations d'inflation restent ancrées, l'inflation elle-même restera ancrée.

Mais les anticipations dépendent de la situation actuelle de l'inflation et n'offrent donc aucun pouvoir prédictif.

IL N'Y A PLUS DE VALEUR

Un article de Jeremy Rudd à la Réserve fédérale conclut : « *Les économistes et les décideurs économiques pensent que les anticipations d'inflation future des ménages et des entreprises sont un déter-*

minant clé de l'inflation réelle. Un examen de la littérature théorique et empirique pertinente suggère que cette croyance repose sur des bases extrêmement fragiles, et il est avancé qu'y adhérer sans critique pourrait facilement conduire à de graves erreurs politiques ».

Les économistes dominants ne peuvent plus comprendre l'inflation parce qu'ils nient la notion de valeur en soi ou valeur objective des choses.

Pour eux, la valeur objective n'existe pas : elle n'est que dans la tête des gens. Donc il n'y a pas de référent, il n'y a que des prix, c'est-à-dire des expressions en monnaie qui dépendent à la fois de l'attrait des biens et de l'attitude relative que l'on a vis-à-vis de cette monnaie.

Faute de référence objective à la notion de valeur, tout est suspendu dans les airs, sans valeur fondamentale. C'est le caprice, la frivolité, l'incertitude, la fragilité.

BRUNO BERTEZ (CHRONIQUE AGORA)

Remise en cause des accords conclus avec le Maroc : l'UE est-elle soumise à un gouvernement des juges ?

La décision rendue par le Tribunal de l'Union européenne (UE) le 29 septembre dernier sur les recours formés par le «Front Polisario» contre les décisions du Conseil européen relatives aux accords entre l'UE et le Maroc est incompréhensible et annonciatrice de grands dangers pour une Union déjà malmenée par ses difficultés de gestion interne et son impuissance à jouer un vrai rôle sur la scène internationale, a souligné l'ambassadeur Jean-Paul Carteron, président-fondateur du Forum Crans Montana.

ECONEWS AVEC MAP

« A Bruxelles, la gestion des affaires va-t-elle désormais systématiquement s'incliner devant les interférences de magistrats qui, quelles que soient leurs grandes qualités de juristes, n'ont aucune idée de la nécessité du moment, de l'opportunité de décisions à prendre et qui sont du seul ressort des politiques et surtout n'ont aucune légitimité à s'en mêler ? », s'est interrogé Jean-Paul Carteron, président-fondateur du Forum Crans Montana, dans une analyse en réaction à la décision en première instance du Tribunal européen concernant les accords agricole et de pêche avec le Maroc.

Pour le président-fondateur du Forum Crans Montana, « se pose déjà la question de l'admission à agir d'un mouvement politique, faux nez bien connu d'un gouvernement (Algérie) qui, depuis plus de 40 ans, avance masqué dans son œuvre de déstabilisation de toute une région ». Et de poursuivre : « L'Union Européenne est une institution sérieuse ! On ne peut recevoir une action judiciaire de la part du Polisario pour la simple raison qu'il s'agit d'un mouvement opportuniste, sans assise, dont les seules existence et légitimité reposent sur quarante années d'affirmations unilatérales et bruyantes de sa préten-

due représentativité. A force de crier dans toutes les directions, certains finissent par y croire et voir une réalité. D'autres, en chambre, construisent des théories lui donnant vie. Les juges devraient s'en rendre compte ».

« Dans l'ensemble des États qui composent l'Europe, un mouvement ou une association quelconque ne peuvent agir ou ester en justice que s'ils ont été auparavant reconnus comme « représentatifs » par une autorité incontestable. C'est notamment le but de la notion d'utilité publique en droit français. En droit international, la seule autorité qui puisse apprécier la capacité juridique à ce niveau est l'Organisation des Nations Unies. Or, dans son récent rapport au Conseil de sécurité sur la question du Sahara marocain, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, confirmait que « le Polisario » ne jouit d'aucun statut auprès des Nations Unies. Fermez le ban... », a-t-il enchaîné.

« On parle de choses sérieuses : le développement économique de toute une région et la vie de toute une population. Ce n'est pas le lieu de laisser place au dogmatisme ou aux jeux intellectuels de juristes qui échafaudent de séduisantes théo-



Jean-Paul Carteron, président-fondateur du Forum Crans Montana a l'usage de leurs étudiants. Derrière tout cela il s'agit de savoir si l'agriculteur de Dakhla va pouvoir exporter ses tomates et le pêcheur de Laâyoune ses poissons ! », a-t-il fait remarquer.

L'Union Européenne, a-t-il soutenu, ne peut pas accepter une telle situation, notant que « les juges européens s'aventurent sur un terrain glissant, marchant sur des nénuphars, lorsqu'ils mettent en cause les décisions du Conseil de l'UE et menacent ainsi les intérêts économiques de toute une région et de sa population. Ils risquent même de perdre tout crédit ».

En 2021, dans un monde frappé par la crise et la montée de la paupérisation, ceux qui vivent dans un confort douillet et mangent à leur faim doivent d'abord penser à ceux qui souffrent, a fait remarquer M. Carteron, soulignant qu'« il n'y a plus de place pour les exercices dialectiques du temps de la faculté ».

« Les réseaux sociaux et

leur cohorte de pressions en tous genres seraient-ils entrés dans le prétoire ? Ce serait le meilleur moyen pour que la justice, la vraie justice, celle de l'humanité, en sorte », a-t-il noté.

Selon M. Carteron, « tout cela est d'autant plus aberrant que l'« opportunité » n'est et ne doit jamais être du ressort de la justice. » « Le juge n'a pas à interférer dans l'appréciation politique ou économique d'une décision. Or il s'agit en l'espèce d'une décision visant à permettre à toute la population d'une région du Maroc de vivre en exportant le produit de ses activités agricoles et de pêche.

Le leur interdire contribuerait à la maintenir sous cloche et à l'empêcher de vivre normalement de son travail », a-t-il estimé, avant de s'interroger : Qui peut, qui a le droit de le souhaiter ?

Il est temps, a-t-il averti, que « l'on responsabilise ceux qui rendent de telles décisions si préjudiciables et j'aurais tendance à conseiller

à la population du Sahara marocain ainsi qu'à ses organismes professionnels et syndicaux de poursuivre judiciairement en réparation, par des actions appropriées, personnellement chacun des initiateurs et signataires de ces décisions dont le sens échappe à la raison ».

Tout en soulignant que « nous sommes à une époque où chacun doit être prêt à défendre ses actes et à en assumer la responsabilité », il a relevé qu'« il est temps qu'on en revienne à la real politik ! Il n'y a plus de place en 2021 pour les beaux exercices de style qui faisaient les délices des amphithéâtres universitaires ».

« Le monde est en danger. Toute personne qui lit le journal sait que depuis plus de 40 ans un pays, s'appuyant sur des avocats de rencontre, cherche à déstabiliser toute une région. Il est temps de mettre fin à ces exercices qui remontent à la guerre froide et de réaliser que tous les peuples ont droit au bonheur et à l'épanouissement », a-t-il plaidé.

Et de conclure : « L'Europe c'est autre chose ! Alors que Bruxelles a de plus en plus de mal à affirmer sa légitimité dans son management interne comme dans sa politique étrangère, il est impératif que ceux qui dirigent l'Union européenne ne permettent pas à des intellectuels, aussi brillants qu'ils puissent être, de remettre en cause, pour leur seule satisfaction de juristes, des décisions fondamentales, intelligentes et stratégiques qui sont prises pour le bien des populations et l'ordre social de régions entières. Ces décisions ne relèvent que du politique ».

Libye : dix ans après l'exécution de Kadhafi, les soutiens demeurent

ECONEWS AVEC AFRICANEWS.COM

Le 20 octobre 2011, Mouammar Kadhafi était exécuté. L'ancien dirigeant libyen avait été capturé par des combattants révolutionnaires après avoir été déchu. Depuis la révolution de 2011, la ville de Bani Walid au nord-ouest du pays, reste fidèle à l'ancien dirigeant.

Malgré les stigmates de la guerre, des drapeaux verts de sa Jamahiriya ornent l'entrée de la ville, et ses habitants cultivent une certaine nostalgie du « Guide ».

« On est restés attachés à l'Ancien Régime parce que le début du soulèvement de février 2011 n'a apporté que guerres, désolation, divisions et atteintes à la souveraineté de notre pays », explique Fathi al-Ahmar, habitant de Bani Walid et nostalgique du temps de l'ancien dirigeant.

« Mouammar Kadhafi est un phénomène universel dont on ne sera plus jamais témoin », continue Mohamed Dairi, qui arbore une montre à l'effigie du di-



Des monuments commémoratifs à Bani Walid comportant les photos de Mouammar Kadhafi et de son fils Seif al-Islam. Au-dessus, les drapeaux verts du Guide. 14 Octobre 2021. © africanews.com

rigeant libyen.

Depuis 2011, le pays peine à sortir de la tourmente. Mais un processus politique initié en novembre

par l'ONU pourrait clore ce chapitre, avec de nouvelles élections présidentielle et législatives prévue le 24 décembre et où le fils du Guide

pourrait se porter candidat...

« Notre position reste la même », détaille le journaliste et soutien Ahmed Abu Hriba, « on attend la levée des restrictions politiques et juridiques pesant sur Seif al-Islam, afin de pouvoir le soutenir ».

Malgré sa condamnation par un tribunal libyen et son mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale (CPI) pour « crimes contre l'humanité », le fils de Mouammar Kadhafi, Seif al-Islam Kadhafi est convaincu de pouvoir réunifier le pays.

Les Etats-Unis boycottent les pourparlers sur l'Afghanistan à Moscou

C'est en l'absence des Etats-Unis que des représentants de la Chine, de l'Iran, du Pakistan et de l'Inde ont participé mardi à Moscou (Russie) à une réunion de la «Troïka élargie sur le règlement pacifique en Afghanistan». Une délégation des nouveaux maîtres de Kaboul a été conviée à la rencontre. Objectif : arriver à une position commune sur le dossier afghan.

ECONEWS AVEC AFP

La Russie a accueilli, mardi 19 octobre, à Moscou une délégation des talibans pour des réunions diplomatiques auxquelles doivent notamment participer la Chine et le Pakistan. Les Etats-Unis ont refusé l'invitation, invoquant des «raisons logistiques».

«Nous essayerons d'aboutir à une position commune concernant la situation changeante en Afghanistan», a expliqué l'émissaire du Kremlin pour ce dossier, Zamir Kaboulov. Ce dernier n'attend aucune «percée» à l'issue de la rencontre avec les Talibans, mais la Russie va «exposer clairement ses requêtes à la délégation afghane».

Les Russes souhaitent évoquer l'ouverture du gouvernement à d'autres forces pour faciliter la réconciliation, la lutte contre les groupes djihadistes, le respect des droits humains ou encore l'aide humanitaire.

WASHINGTON DÉCLINE L'INVITATION

Les Etats-Unis ont annoncé lundi qu'ils ne participeraient pas aux pourparlers sur l'Afghanistan prévus mardi à Moscou et auxquels doivent prendre part la Russie, la Chine

et le Pakistan. «Nous serons heureux de participer à ce forum à l'avenir, mais nous ne pouvons y prendre part cette semaine», a déclaré à la presse le porte-parole de la diplomatie américaine, Ned Price.

Ces rencontres «ont été efficaces dans le passé. Il nous est simplement difficile d'un point de vue logistique d'y prendre part cette semaine», a-t-il noté sans plus de précisions. La Russie accueillera ce mercredi 20 octobre à Moscou une délégation des Talibans. La veille, elle souhaitait arriver à une position commune sur le dossier afghan avec la Chine, le Pakistan et les Etats-Unis.

L'émissaire américain pour l'Afghanistan, Zalmay Kha-ilzad, symbole de l'échec cuisant des Etats-Unis face aux Talibans, quitte ses fonctions, a annoncé lundi le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken. Il est remplacé par son adjoint Thomas West, qui fut un conseiller de la Maison-Blanche quand Joe Biden était vice-président.

Diplomate de carrière, Zalmay Khalilzad a été le représentant de Washington dans les pourparlers avec les Talibans à Doha, qui ont débouché sur l'accord de février 2020 prévoyant le retrait des forces américaines et étrangères de ce pays.

POUTINE INQUIET

Le président russe Vladimir Poutine s'est inquiété vendredi des ambitions et des forces du groupe djihadiste Etat islamique en Afghanistan, à quelques jours de réunions diplomatiques à Moscou sur l'état du pays, notamment avec les talibans.

M. Poutine a relevé qu'une multitude de groupes «extrémistes et terroristes» étaient actifs dans le Nord afghan, y compris l'EI, Al-Qaïda et le Mouvement islamique d'Ouzbékistan.

«Selon nos informations, le nombre de combattants de l'EI est d'environ 2000. Leurs chefs préparent des plans pour étendre leur influence dans les pays d'Asie centrale et des régions russes en attisant les conflits ethno-confessionnels et la haine religieuse», a-t-il dit, lors d'un sommet virtuel des pays de la CEI, organisation de pays ex-soviétiques.

L'Etat islamique au Khorasan (EI-K), le groupe islamiste armé le plus radical d'Afghanistan, a revendiqué une série d'attentats destinés à déstabiliser «l'émirat» proclamé par les talibans.

La Russie s'inquiète de l'escalade des attaques, craignant que toute la zone située sur son flanc sud puisse être déstabilisée.

M. Poutine a exprimé sa préoccupation une première fois cette semaine, relevant que des djihadistes endurcis arrivaient de Syrie et d'Irak. Puis, la diplomatie russe s'est

interrogée sur la capacité des talibans à vaincre ces groupes armés.

Moscou considère les Talibans comme une organisation extrémiste, mais entretient des relations avec eux depuis de longues années.

Vingt ans après avoir été chassés par les Etats-Unis, les Talibans ont fait un retour spectaculaire aux commandes du pays en août, dans la foulée du retrait militaire américain.

L'URSS a occupé l'Afghanistan pendant 10 ans jusqu'à son retrait en 1989, au terme d'une guerre sanglante.

L'UE DÉBLOQUE UN MILLIARD D'EUROS D'AIDE

Tout récemment, les talibans ont eu leurs premiers entretiens avec une délégation conjointe des Etats-Unis et de l'Union européenne au Qatar. Les islamistes radicaux poursuivent leurs efforts diplomatiques pour obtenir un soutien international après leur arrivée au pouvoir à Kaboul en août et, depuis, confrontés à la paralysie de l'économie et à l'imminence d'une grave crise humanitaire.

Bien avant, le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, avait exhorté le monde à faire des dons à l'Afghanistan pour éviter l'effondrement économique du pays, mais également critiqué les promesses «non tenues» des talibans envers les femmes et les filles afghanes.

Un appel qui a eu un

écho favorable à l'Union européenne. A ce propos, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé un programme d'aide de l'UE d'un (1) milliard d'euros destiné à «éviter un effondrement humanitaire et socio-économique majeur», lors d'un sommet virtuel du G20 organisé par l'Italie.

«Le peuple afghan ne doit pas payer le prix des actions des talibans. C'est pourquoi le programme d'aide est destiné au peuple afghan et aux voisins du pays qui ont été les premiers à leur apporter de l'aide», a précisé Mme von der Leyen dans un communiqué.

«Le paquet comprend les 300 millions d'euros à des fins humanitaires déjà convenus. Cette aide humanitaire s'accompagne d'une aide supplémentaire spécialisée pour les vaccinations, l'hébergement, ainsi que la protection des civils et des droits de l'homme», a précisé la Commission.

Les Etats-Unis ont envahi l'Afghanistan en 2001 et fait chuter le régime des Talibans, en réponse aux attentats du 11 septembre planifiés par Al-Qaïda depuis l'Afghanistan, alors contrôlé par les Talibans. Les troupes américaines se sont retirées fin août dernier, au terme d'un accord avec les talibans.

La prise de pouvoir des talibans a entraîné l'évacuation d'Afghanistan de plus de 100.000 personnes qui redoutaient des exactions ou des actes de vengeance de la part des nouveaux maîtres du pays.

Pacte de stabilité: l'Union européenne va revoir ses règles budgétaires

ECONEWS AVEC RFI

C'est un chantier qui promet des débats houleux. La Commission européenne lance ce mercredi 20 octobre 2021 une consultation publique sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance. Objectif final : revoir les règles budgétaires que l'UE impose aux Etats membres d'ici à la fin de l'année prochaine et réfléchir à la simplification du pacte de stabilité et de croissance.

Le pacte de stabilité et de croissance impose des limites de déficit et de dette publique aux Etats de la zone euro. Il doit être réactivé en 2023.

Mais son respect par un certain nombre de pays membres paraît illusoire tant la dette s'est envolée, en Grèce et en Italie en particulier, mais pas seulement.

La dette moyenne des pays de la zone euro tourne autour des 100% du PIB, bien au-dessus de la limite des 60% autorisée dans le pacte adopté en 1997.

La plupart des ministres de Finances de l'Union jugent les règles budgétaires trop strictes pour le monde post-pandémie.

Il n'y a pas d'accord en revanche sur la méthode. Une simple interprétation des textes actuels suffit-elle ? Ou bien faut-il complètement les



La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le 18 octobre 2021 à Bruxelles.

réécrire ? La question n'est pas tranchée.

INVESTISSEMENT VERT

L'autre enjeu, c'est le financement de la transition énergétique.

Les gouvernements vont devoir trouver des centaines de milliards d'euros pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Dans cette perspective, la France et l'Espagne, par exemple, souhaitent exclure ces dépenses des règles budgétaires.

Problème : la définition de ce qu'est un investissement vert ne fait pas consensus. Et certains pays jugent le pacte suffisamment souple en l'état. Les discussions pourraient durer.

Linafoot : Lubumbashi Sport enregistre sa première victoire face à l'AC Kuya

La 27^{ème} édition de la Ligue nationale de football s'est poursuivie mardi à Kinshasa avec la victoire de Lubumbashi Sport face au promu l'AC Kuya (2-1). Avec cette première victoire, les Kamikazes de Lubumbashi se relancent dans le championnat.

NANA K.

La 5^{ème} journée du championnat national de football a connu, mardi au stade des Martyrs de la Pentecôte, la première victoire de Lubumbashi Sport face à l'AC Kuya (2-1). Mené au score dès la 8^{ème} minute de la première mi-temps, l'AC Kuya a puisé dans ses réserves pour remettre le score à égalité (1-1), avant qu'Efoloko Nzulamane redonne l'avantage aux Lushois en signant un doublé (2-1).

Si l'AC Kuya rétrograde à la 15^{ème} place avec trois points, Lubumbashi Sport remonte cependant à la 14^{ème} place avec cinq points pour cinq matchs joués.

En seconde explication de cette journée de mardi au stade des Martyrs, l'AC Rangers a eu raison de l'US

Tshinkunku de Kananga (2-1). Les deux buts de Rangers ont été marqués successivement par Sylva Tshitenge à la 9^{ème} minute et Mwimba à la 90^{ème} minute.

Côté Tshinkunku, son unique but a été l'œuvre de Gégé Musema à la 35^{ème} minute.

Pendant ce temps, à Lubumbashi au stade Mazembe de Kamalondo, la Jeunesse Sportive Groupe Bazano peine à retrouver ses marques dans le championnat national. Un mois après son dernier match, les Guerriers se sont heurtés, mardi 19 octobre, à la modeste équipe de Don Bosco (1-1), dans un match où ils n'ont pas su déployer leur beau jeu.



Une phase de jeu entre Lubumbashi Sport contre AC Kuya

Tenu en échec, Bazano vient de subir son premier match nul en trois sorties.

RCK CONTRAINT AU NUL FACE À PANDA

Le coach Djene Ntumba de Racing Club de Kinshasa (RCK) s'est dit déçu du match nul (1-1), enregistré devant

l'US Panda B52, lundi 18 octobre, au stade des Martyrs de la Pentecôte, en match comptant pour la 12^{ème} journée, match avancé, du 27^{ème} championnat de la Linafoot.

Après une première mi-temps vierge (0-0), l'US Panda va ouvrir le score par l'entremise d'Ilunga (55^{ème}),

avant que RCK n'égalise trois minutes plus tard par Dinga Mbote (58^{ème}).

Pour Djene Ntumba, c'est un match que son équipe devait gagner : «Je suis déçu parce que c'est un match qu'on devait gagner. Nous sommes mal positionnés au classement officiel, et on comptait se relancer après ce match, hélas la chance ne nous a pas sourit. Bon, on va continuer à travailler et à prodiguer des conseils aux joueurs pour qu'ils reprennent confiance».

Pour sa part, le coach Idalgo Kalala de l'US Panda B52 n'a pas caché sa déception, estimant que son équipe a manqué beaucoup d'occasions de buts.

Au classement officiel, l'US Panda est 15^{ème} avec trois points en quatre matches, tandis que RCK est 19^{ème} avec un (1) point en trois matches.

CAN 2022 (F) : les 23 Léopards convoquées pour le match face à la Guinée équatoriale

ECONEWS

Le sélectionneur de l'équipe féminine de la RD Congo, Marcelo Kadiamba, a convoqué 23 Léopards pour le match aller du premier tour des qualifications à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2022. Les Congolaises affrontent la Guinée équatoriale, ce mercredi 20 octobre 2021 à Malabo.

En prévision de cette rencontre, les Léopards ont effectué deux séances d'entraînement au stade des Martyrs de Kinshasa avant leur voyage à destination de la Guinée équatoriale.

LISTES DE 23 SÉLECTIONNÉES

Gardiennes
Ngamita Brigitte
Nlandu Longo Kethia

Ngoyi Fideline

Défenseuses
Badimuena Rose
Matondo Lelo Victorine
Mbemba Makiesse Merveille
Bazoladio Makanya Kelly
Ngoyi Dany
Vukulu Bélange

Milieus de terrain
Epanga Moseka
Yasongamo Makanda Sarah

Masanga Dorcas
Pambani Kuzoya Fallone
Kapinga Kankonde
Ngalula Tina

Attaquantes
Lubiku Malundama Grâce
Mushiya Ntumba Merry
Diadiesse Kaluzodi Isabelle
Kalubi Yabadi Christelle
Monique Kipoyi Ruth
Kabakaba Nahomie
Mwanda Émeraude
Marlene Kasaj

Boxing Vita Club s'investit dans la promotion de la boxe en RDC

La Fédération congolaise de boxe a le réel plaisir d'annoncer aux amoureux du noble art de la RDC que désormais un club vient de se lancer dans la promotion de la boxe sur le plan national et international. Il s'agit du Boxing Vita Club pour lequel les dirigeants du team vert et noir ont officiellement acheté la licence pour opérer en tant que promoteur.

La cérémonie scellant cet achat a eu lieu, le dimanche 17 octobre 2021, au restaurant El Africano à Gombe, en présence du président de la Fédération congolaise de boxe, le général Ilunga Luyoyo, et de la présidente de coordination de l'AS V. Club, Me Bestine Kazadi Ditabala, qu'accompagnait Adolphe Katende, président de la section boxe de V. Club.



Me Bestine Kazadi était présente à la présentation du Boxing Vita Club

Dans son speech, Bestine Kazadi a salué les efforts du patron congolais de la boxe dans l'encadrement de la jeunesse.

Prenant la parole à son tour, Ferdinand Ilunga Luyoyo s'est dit fier de voir le Boxing Vita Club accompagné sa vision et celle de

l'ensemble du comité de la fédération qui ménage aucun effort pour hisser haut l'étendard de la RDC.

DIRCOM/V. CLUB

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Cour constitutionnelle

Affaire Bukanga-Lonzo : 33 ONGD dénoncent la politique de deux poids, deux mesures du Parquet

Dans l'affaire Bukanga-Lonzo pour laquelle le procès visant l'ancien Premier ministre et ministre des Finances, Matata Ponyo Mapon, est fixé le 25 octobre 2021, un collectif de 32 ONGD de défense et de promotion des Droits de l'Homme, associé aux Mouvements citoyens, dénoncent de graves irrégularités autant dans la forme que dans le fond, en rapport avec l'action judiciaire engagée par le Procureur général près la Cour constitutionnelle. Leur cri du cœur se résume en une interrogation : « Monsieur le Procureur Général, pourquoi le silence sur certains noms, en l'occurrence la Sénatrice Ida Naserwa et Monsieur Yav Mulang Henri, ancien ministre des Finances ? »

Dénonçant un traitement sélectif dans le procès Bukanga-Lonzo, où tout semble être mis en place pour couler le sénateur Matata et tous ceux qui lui ont été proches lorsqu'il exerçait comme Premier ministre, le collectif de 32 ONGD rappelle, dans un communiqué adressé au Procureur général près la Cour constitutionnelle, que « l'Etat de droit tel que prôné par notre Constitution suppose l'indépendance du pouvoir judiciaire censé dire le droit sans aucune injonction ni interférence politicienne, en vue des règlements de comptes ». Avant de s'étonner : « Monsieur le Procureur, pourquoi Madame Ida Naserwa n'a jamais été inquiétée autant que les autres figurant dans ce projet, en l'occurrence Monsieur Kitebi, ancien mi-

nistre des Finances, le sénateur Matata Ponyo, ancien Premier ministre ? Monsieur le Procureur général, protégez-vous la sénatrice Ida Naserwa et Monsieur Yav Mulang Henri ? Pourquoi le sénateur Matata et Monsieur Kitebi sont inquiétés et interdits des mouvements en dehors du pays alors que les autres intervenants sont libres et n'ont jamais été invités à comparaître devant vous pour des explications sur des faits et preuves bien retracés ? »

Le collectif est autant inquiet qu'il note que « l'ancien ministre des Finances, Monsieur Yav Mulang Henri, qui a effectué le paiement à plus de 70% de ce projet et n'a jamais été invité par vous, alors que Monsieur Kitebi, ancien ministre des Finances, était invité par vous pour avoir exécuté le paiement à 30% au début du lancement de ce projet dont nous voulons des éclaircissements ».

Se disant « sentinelle de l'Etat de droit véritable », le collectif lance une alerte à « toute la communauté tant nationale qu'internationale sur les prémises d'une jungle qui s'installe petit à petit dans notre pays, d'une justice instrumentalisée et influencée par les caciques du régime actuel dont le Président de la République a reconnu dernièrement lors de sa sortie médiatique à Goma ».

Voici le contenu de leur communiqué de presse.

ECONEWS

Monsieur le Procureur Général, pourquoi le silence sur certains noms, en l'occurrence la sénatrice Ida Naserwa et M. Yav Mulang Henri, ancien ministre des Finances ?

1. Les 32 ONGD des Droits de l'Homme et Mouvements citoyens, suivons de très près le dossier judiciaire ouvert au Parquet près la Cour Constitutionnelle, dont l'affaire Bukanga-Lonzo où vous êtes allés contre le sénateur Matata Ponyo Mapon et siers intervenant dans ce projet d'éradiquer la faim que vit notre population ;

Fort et malheureusement, ce dossier qui devrait être judiciaire va dans un sens politique au regard des méfaits contre la Constitution et les lois de la République en la matière.

Une procédure biaisée qui ne respecte pas les normes juridiques et l'Etat de droit que nous a promis le Président de la République dans ses multiples discours.

Monsieur le Procureur général près la Cour constitutionnelle.

Dans nos multiples lettres vous adresser sur le dossier du sénateur Matata Ponyo dont vous n'avez jamais réservé une suite de réponse, nous avons constaté plusieurs irrégularités des formes et de fond :

2. Sur le dossier d'indemnisation des victimes de la zaïrianisation après une procédure cavalière orchestrée par le Bureau du Sénat, il vous a été autorisé à poursuivre ce dernier et après audition par vous et sa mise sous résidence surveillée, n'ayant pas de preuves suffisantes vous avez décidé de relaxer Mon-

sieur Matata Ponyo ;
3. En date du 28 septembre 2021, vous avez saisi le bureau du Sénat pour la levée des immunités du sénateur Matata Ponyo Mapon pour des poursuites sur l'affaire Bukanga-Lonzo dont les sénateurs avaient voté contre votre réquisitoire, mais fort malheureusement après avoir obtenu frauduleusement l'autorisation des poursuites par l'actuel bureau du Sénat sur l'affaire Zaïrianisation, vous vous êtes permis de poursuivre le concerné sur une affaire qui vous avez été interdite au regard de la Constitution qui reconnaît des immunités parlementaires et que ces dernières ne peuvent être levées que par autorisation des sénateurs. Vous l'aviez fait en violant la Constitution du pays.

Nous dénonçons de la manière la plus ferme cette façon de violer intentionnellement la Constitution afin de satisfaire des besoins politiques.
1. Nous rappelons que l'Etat de droit tel que prôné par notre constitution suppose que l'indépendance du pouvoir judiciaire censé dire le bon droit sans aucune injonction ni interférence politicienne, en vue des règlements de comptes ;
2. Plusieurs questions nous viennent en tête après avoir mené nos enquêtes sur les personnes intervenant dans ce dossier :

- La sénatrice Ida Naserwa, ancienne directrice générale du projet Bukanga-Lonzo, qui avait sollicité une subvention



Dans le procès Bukanga-Lonzo, tout est mis en place pour couler Matata et ses proches

de l'ordre de 1.037.052,00 USD auprès du Fonds de Promotion de l'Industrie, «FPI» en sigle, afin d'acheter les groupes électrogènes dudit site et 927.962,00USD ont été débloqués en deux tranches en mai 2016 et en juillet 2017 dont les matériels n'ont jamais été achetés et aucune justification de ces fonds après plusieurs convocations sans suite par votre office et les dernières nouvelles, elle a réussi à sortir pour l'extérieur du pays en Australie.

Monsieur le Procureur, pourquoi Madame Ida Naserwa n'a jamais été inquiétée autant que les autres figurants dans ce projet, à l'occurrence Monsieur Kitebi, ancien ministre des Finances, le sénateur Matata Ponyo, ancien Premier ministre ?

- L'ancien ministre des Finances, Monsieur Yav Mulang Henri, quia effectué le paye-

ment à plus de 70% de ce projet et n'a jamais été invité par vous, alors que Monsieur Kitebi, ancien ministre des Finances, était invité par vous pour avoir exécuté le paiement à 30% au début du lancement de ce projet dont nous voulons des éclaircissements.

Monsieur le Procureur général, protégez-vous la sénatrice Ida Naserwa et Monsieur Yav Mulang Henri ? Pourquoi le sénateur Matata, Monsieur Kitebi sont inquiétés et interdits des mouvements en dehors du pays alors que les autres intervenants sont libres et n'ont jamais été invités à comparaître devant vous pour des explications sur des faits et preuves bien retracés ?

En notre rôle de sentinelle de l'Etat de droit véritable, nous alertons toute la communauté tant nationale

qu'internationale sur les prémises d'une jungle qui s'installe petit à petit dans notre pays, d'une justice instrumentalisée et influencée par les caciques du régime actuel dont le Président de la République a reconnu dernièrement lors de sa sortie médiatique à Goma.

FAIT À KINSHASA, LE 18 OCTOBRE 2021

Pour la coalition des activistes des Droits de l'Homme

Victor Tesongo

Liste des activistes des Droits de l'Homme

1. Activiste des Droits de l'Homme **Franck Kamuna**
2. Activiste **Victor Tesongo**
3. Activiste **Charles Kwamba**
4. Activiste **Arnold Kisusu**
5. Activiste **John Emame**
6. Activiste **Hugors Kunga**
7. Activiste **Claude Tshinanu**
8. Activiste **Amani**
9. Activiste **Kutanga Hugues**
10. Activiste **Charles Kunga**